

Bilan des travaux 2019-2020



TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière



Table des matières

Rôles et mandats.....	3
Rencontres	3
Harmonisation des secteurs d'interventions commerciaux.....	3
Harmonisation des secteurs d'interventions non commerciaux.....	4
Synthèse des mesures d'harmonisation.....	5
Accès au territoire.....	5
Communication.....	6
Habitat faunique terrestre	7
Maintien d'infrastructures.....	7
Milieu aquatique et qualité de l'eau.....	7
Paysage	8
Période d'opérations.....	9
Transport des bois - Quiétude.....	9
Transport des bois – Sécurité des utilisateurs.....	9
Fermeture de chemin dans le cadre des PAFI.....	10
Harmonisation antérieure de secteurs d'interventions.....	10
Consultations publiques.....	11
Réalisations 2019-2020	11
Administration de la Table GIRT.....	11
Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux	12
Échange d'informations, partage et transfert de connaissances.....	12

Rédaction
Révision linguistique et mise en page

Claudine Ethier
Catherine Lavallée

Ingénieure forestier
Secrétaire PADF

Rôles et mandats

La Table GIRT est une entité consultative qui réagit aux plans d'aménagement forestier intégré proposés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Sa mise en place répond à l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, qui décrit également ses principaux mandats :

- Assurer la prise en compte des intérêts des personnes et organismes concernées par l'aménagement durable des forêts;
- Proposer des objectifs locaux d'aménagement durable;
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages;
- Proposer un mécanisme de règlement des différends.

Rencontres

Les rencontres de la Table GIRT 062 favorisent l'échange d'information et la mise en commun de l'expérience mais aussi de l'expertise des différents partenaires.

- 5 rencontres d'une journée complète (100% des rencontres avec double quorum)
- 1 rencontre annulée en raison de la COVID-19

Harmonisation des secteurs d'interventions commerciaux

Les prises de décision à la Table GIRT 062, incluant l'adoption des mesures d'harmonisation des secteurs d'intervention, se concluent par consensus uniquement. Il n'existe aucun mécanisme de vote. Au cours de l'année 2019-2020, 16 secteurs d'intervention ont été harmonisés et aucun processus de règlement des différends n'a été déclenché.

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Notre-Dame-de-la-Merci	Sentier National	CADIEUX
	ZEC Lavigne	GEORGES_NO
Notre-Dame-de-la-Merci et Territoire non organisé	ZEC Lavigne	GRENIER
Saint-Côme	Sentier National	CLAIR
Saint-Donat		L'ENFANT_RAQUETTE
Saint-Michel-des-Saints	Parc régional du lac Taureau	MORISSETTE_INTERBANDE
Saint-Michel-des-Saints et Territoire non organisé	ZEC Collin	BORY
Territoire non organisé	ZEC Lavigne	BELISLE
		CARTIER et CARTIER_SUD (BMMB)
		VERCHERES
Territoire non organisé		MOYRE_NORD_AJOUT



	Réserve faunique Rouge-Matawin	ANTIQUE_3
		EVRON
		ZERO_AJOUT
	ZEC Collin	BORY
		CHARLAND_OUEST
		HAUTEUR_NICOLE

Harmonisation des secteurs d'interventions non commerciaux

Les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent inclure de la préparation de terrain, de la plantation et du débroussaillage.

Travaux culturels de remise en production

Perturber le sol pour créer un environnement favorable à la régénération OU reboiser afin d'accélérer la régénération.

Travaux culturels de peuplements régénérés

Débroussailler une partie des arbres pour diminuer la compétition et améliorer la croissance OU élaguer les branches pour améliorer la qualité du bois

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Notre-Dame-de-la-Merci	Par régional de la Forêt Ouareau	CANARD BLANC
		GEORGES
Saint-Zénon	ZEC des Nymphes	MARDI
	Réserve faunique Mastigouche	ST-ANSELME
Territoire non organisé	ZEC Boullé	Parc régional du lac Taureau
		BAIE_BOUTEILLE
		CHAISE
		LAC_CHANTIER
		CANTON
		ROULIN
		SPRING
		CHANTIER_BMMB
HEURTIN		
HEURTIN_SABOJ		



		ST-CYR
		BOULLE
		DEVENYNS_OUEST
		DUSSAULT
		CHABLIS
		PELLETIER
		DARGIE
		LONEY
		CASTELVEYRE
		JEANTOT
		CULOTTE
		ANTOINE
		PIERRON_SUD
		CHARLAND

Synthèse des mesures d'harmonisation

L'harmonisation des secteurs d'intervention est réalisée par le MFFP en compagnie des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement. Les utilisateurs du territoire forestier ou leur représentant sont rencontrés afin de convenir des mesures répondant le mieux à leurs préoccupations.

Accès au territoire (9 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Maintien ou amélioration de l'état des chemins multiusages		Pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.



Article 64 du règlement sur
l'aménagement durable des forêts du
domaine de l'État (RADF) -
carrossabilité

**Restreindre
l'accès au
territoire après
la période
d'opérations
forestières**

Éviter de construire de nouveaux
chemins forestiers dans une zone
désignée.

Utiliser un pont temporaire pour
traverser un cours d'eau pour un
chemin implanté dans le cadre de la
réalisation des travaux.

Ne pas effectuer l'entretien d'un tronçon
de chemin multiusage.

Moduler le traitement sylvicole pour
restreindre l'accès au territoire.

Communication (10 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Augmenter la prévisibilité des travaux d'aménagement forestier	Transmettre périodiquement le calendrier des travaux (municipalité, gestionnaire de territoire faunique structuré, association de lac).	Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
Augmenter la prévisibilité du transport des bois	Contacter le représentant des utilisateurs concernés à une date fixe excédant l'avis de 15 jours obligatoire (municipalité, gestionnaire de territoire faunique structuré, club VHR, association de lac).	

**Habitat faunique terrestre (12 mentions)**

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Maintien des caractéristiques d'un habitat pour la faune	<p>Moduler le traitement sylvicole pour assurer la connectivité entre les forêts matures/couverts fermés/milieux humides.</p> <p>Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de récolte pour assurer la connectivité entre les forêts matures/couverts fermés/milieux humides.</p>	

Maintien d'infrastructures (3 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Préserver les infrastructures en place (sentier, affiche, construction sommaire, etc.)	Maintenir les panneaux d'information/les affiches de désignation de territoire/les balises de sentier en place ou les réinstaller après les travaux.	Articles 17 et 18 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Protection de certains sentiers.
Créer une synergie entre les travaux d'aménagement forestier et le développement d'infrastructures	Discuter avec l'utilisateur concerné de la possibilité de contribuer au développement d'une nouvelle infrastructure.	

Milieu aquatique et qualité de l'eau (3 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Prévenir et contrôler l'érosion des sols et le ruissellement de sédiments	<p>Modifier le tracé d'implantation de chemin multiusage afin de restreindre les traverses de cours d'eau.</p> <p>Aménager des tranchées afin de dévier les eaux de ruissellement vers la végétation.</p> <p>Réaliser les travaux pendant la période de gel.</p>	

**Paysage (30 mentions)**

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Maintien de l'intégrité du paysage le long d'un aménagement récréatif ou visible à partir de celui-ci (site de villégiature, camping, sentier, belvédère, etc.)	<p>Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe le long ou à proximité d'un aménagement récréatif pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).</p> <p>Moduler le traitement sylvicole le long ou à proximité d'un aménagement récréatif pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).</p> <p>Ne pas implanter d'aire d'ébranchage le long ou en bordure d'un aménagement récréatif.</p>	<p>Articles 12 et 13 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Encadrement visuel.</p> <p>Dans la lisière boisée conservée de chaque côté des sentiers identifiés, aucune récolte n'est effectuée dans la portion de 0 à 10 m du sentier. La récolte partielle maximale permise par le RADF dans ces lisières boisées ainsi que les modalités s'y appliquant est effectué dans la portion de 10 à 30 m du sentier, afin d'en assurer l'opacité.</p>
Maintien de l'intégrité du paysage le long d'un chemin	<p>Maintenir une lisière boisée le long d'un chemin multiusage (largeur fixe ou variable).</p> <p>Minimiser la création d'ouverture le long d'un chemin.</p> <p>Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe pour réduire l'impact visuel des travaux le long ou à proximité d'un chemin multiusage (après analyse de paysage ou visite de terrain).</p> <p>Ne pas implanter d'aire d'ébranchage sur une section d'un chemin multiusage.</p>	
Maintien de l'intégrité du paysage visible à partir d'un site de villégiature	<p>Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe à proximité d'un site de villégiature pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).</p> <p>Moduler le traitement sylvicole à proximité d'un site de villégiature pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).</p>	

**Période d'opérations (6 mentions)**

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Quiétude pendant la période de chasse	Arrêter les travaux pendant une période de chasse différentes de la mesure générique.	Arrêter les travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
Quiétude des utilisateurs	Éviter d'effectuer des travaux pendant la période de fort achalandage d'un territoire/secteur donné. Moduler le calendrier des opérations forestières (semaine/fin de semaine; jour/nuit).	

Transport des bois - Quiétude (9 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Cohabitation avec les usagers sur les chemins multiusages	Moduler l'horaire de transport des bois (semaine/fin de semaine; jour/nuit). Moduler le calendrier de transport des bois (semaine/fin de semaine; jour/nuit). Modifier l'itinéraire de transport des bois/éviter l'utilisation d'un chemin multiusage ou municipal.	

Transport des bois – Sécurité des utilisateurs (21 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Cohabitation avec les usagers sur les chemins multiusages	Fixer des modalités de conduite au-delà des exigences réglementaires sur un tronçon désigné de chemin multiusage. Améliorer un tronçon de chemin multiusages (élargissement, courbe, pente, visibilité). Prévoir des points de rencontre (pour véhicule de promenade et camion forestier) sur un tronçon désigné de chemin multiusage (croisement de chemins, sortie des bois, etc.).	Article 63 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - (signalisation).



Cohabitation avec la motoneige	Éviter de faire cohabiter la motoneige et le transport forestier (tablier, voie de contournement, calendrier de transport, etc.).
---------------------------------------	---

Fermeture de chemin dans le cadre des PAFI

Depuis 2006, il est possible pour le MFFP de fermer un chemin sur les terres du domaine de l'État. Un citoyen, une entreprise ou un organisme peut adresser une demande de fermeture temporaire ou permanente d'un tel chemin, en vertu de l'article 11.3 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (M-25.2).

Les demandes de fermeture, présentées dans le cadre des travaux effectués relativement aux plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), sont soumises à la Table GIRT 062 pour y convenir d'ententes et de mesures d'harmonisation à appliquer.

- MURRAY (24 mars 2020) – avis favorable

Harmonisation antérieure de secteurs d'interventions

Voici la liste des secteurs d'interventions harmonisés mais non récoltés au cours des dernières années.

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	ZEC Lavigne	LE_PROHON
		JOBERT
Saint-Michel-des-Saints		TRUITE
Saint-Zénon	ZEC des Nymphes Pourvoirie Réal Massé	LAC_DES_ILES
	ZEC des Nymphes	CASTOR
Mandeville	Réserve faunique Mastigouche	VISON
Saint-Damien et Saint-Zénon	ZEC des Nymphes	LALA_DIURNE
Territoire non organisé	Réserve faunique Mastigouche	CONTRAINTE_BOUTEILLE
	Réserve faunique Rouge-Matawin	ADANYS
		MOLLEUR
		ZERO
	Réserve faunique Rouge-Matawin et ZEC Boullé	HAREL
	Parc régional du lac Taureau	POSTE_EST
		RIVIÈRE_DU_POSTE
Pourvoirie Pignon Rouge	AULNAIES	



	Pourvoirie du Milieu	
	Pourvoirie Pignon Rouge ZEC Collin	JIM_ET_JOS
	ZEC Boullé	CHEMIN_CASEY
		CONTRAINTE_CASEY
		CHANTIER
		MARINGOUIN
		OPIKWI
	ZEC Collin	LEDUC_TROISLACSDELATOUR
		RIVIÈRE_DU_MILIEU
	ZEC Boullé et ZEC Collin	RUISSEAU_PIERRON
		VILLIERS_NORD (BMMB)
		GUENARD
		PEKAN
		OPWAIK
		VILLIERS
		CHABLIS

Consultations publiques¹

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), l'instance responsable de la composition et du fonctionnement de la table GIRT a le mandat de mener des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels préparés par le ministère pour chaque unité d'aménagement.

- [PAFIO 2020 – 4 au 28 février 2020](#)

Réalisations 2019-2020

Administration de la Table GIRT

- Modifications des [règles et modalités de fonctionnement de la Table GIRT 062](#)
 - Participation d'invités ou d'experts
- Calendrier de chasse des territoires fauniques structurés

¹ Tous les rapports de consultations sont disponibles au <http://foretlanaudiere.org/consultations-publiques/>



- Rédaction du document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#)
- Révision des mesures d'harmonisation génériques² :
 - Lisière boisée en bordure des sentiers non motorisés
 - Remise en état des chemins
 - Avis de début des travaux
 - Corridor routier et aires d'empilement
- Conception d'un nouveau [tableau de suivi des travaux d'aménagement forestier](#) sur le site Internet de la Table GIRT 062
- Assemblée des utilisateurs 2019-2022
- Élaboration d'un [résumé des autorisations nécessaires relatives à la voirie forestière](#)
- Élaboration d'un nouveau modèle de fiche d'harmonisation distinguant les mesures d'harmonisation des usages de celles opérationnelles

Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux

- Optimisation de l'harmonisation des chantiers forestiers du bassin versant de la rivière Maskinongé (AGIR-Maskinongé)
- Particularités régionales – Paysage (en cours de réalisation)

Échange d'informations, partage et transfert de connaissances

- **Processus de règlement des différends opérationnels** – Ariane Tremblay-Daoust, MFFP
- **Situation de l'original** – Yannick Bilodeau, MFFP
- **Sites fauniques d'intérêt** – Émilie Chalifour, MFFP
- **Rapport de suivi de consultation publique sur la dérogation visant à bonifier l'approche de coupe en mosaïque et de coupe avec protection de la régénération et des sols dans la sapinière de l'UA 062-71** – Émilie Chalifour, MFFP
- Présentations sur les économies de la forêt
 - **Le piégeage** – Philippe Gaudet, Association des trappeurs professionnels du Québec (ATPQ)
 - **Les bassins versants** – Delphine Deléglise, AGIR Maskinongé
- **Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027** – Robert Chartrand, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)
- **Prévisibilité de la planification forestière et processus d'harmonisation (300 %)** – François Lapalme, MFFP

² [Cadre et processus d'harmonisation](#), section Particularités régionales, page 7